

# EHPAD en délégation de service public ? Une perspective qui peut avoir du sens

**A**u cours des trois dernières décennies, l'offre en places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes s'est accrue principalement par la montée en puissance du secteur privé. Le secteur public reste toutefois encore majoritaire dans le parc des établissements français.

## Les communes et leurs groupements au cœur de la problématique d'investissement

Avec plus de 2000 établissements, l'échelon communal ou intercommunal occupe une place centrale dans le dispositif de l'offre d'hébergement. Si le choix de gestion sous forme d'établissement public autonome est celui qui a le plus fréquemment été retenu, les CCAS et CIAS représentent néanmoins une part significative de cette offre de proximité, avec aujourd'hui plus de 750 établissements selon le fichier national des établissements (FINESS). Un vrai enjeu, dans une époque où les choix budgétaires sont soumis à des contraintes financières fortes.

Accroissement de la demande de confort, satisfaction à des normes de sécurité ou d'accessibilité fréquemment modifiées, mise à niveau voire reconstruction des bâtiments, la charge d'investissement peut peser lourd pour garantir le maintien d'une offre de territoire, et à des conditions économiques accessibles au plus grand nombre.

Face à ces enjeux, et comme cela a été le cas avec le succès que l'on connaît il y a une quinzaine d'années pour les équipements en faveur de la petite enfance, les communes et leurs centres d'action sociale intègrent de plus en plus la possibilité du recours à la délégation de service public (DSP) à leur réflexion stratégique.

Ils disposent ainsi d'un environnement législatif et réglementaire très largement clarifié au cours des dernières années, en particulier depuis la publication de l'ordonnance de janvier 2016 sur les contrats de concession et de son décret d'application.

### CONTACT

• Marie JEANNETEAU  
Responsable de développement  
Collectivités Locales  
[marie.jeanneteau@philogeris.com](mailto:marie.jeanneteau@philogeris.com)  
06 46 68 27 95



## Philogeris Service Public, une démarche spécialisée

Est-ce parce qu'il a été créé par un ancien fonctionnaire territorial, directeur de CCAS ? Philogeris Service public est aujourd'hui le seul opérateur à avoir déployé à partir du printemps 2016 une offre de partenariat pour la gestion d'EHPAD publics structurée et attentive aux questions qui sont au cœur de la préoccupation des décideurs locaux.

Philogeris dispose d'un savoir-faire notoire et ancien dans la gestion des établissements pour personnes âgées mais aussi dans le conseil ou l'évaluation des services et établissements rattachés à des collectivités publiques.

Son département Service Public alloue à ses partenaires collectivités locales une ressource dédiée, disposant d'une expertise dans tous les registres de la gestion des EHPAD.

## Les questions de statut du personnel, un sujet moins aigu qu'il n'y paraît

Lorsque l'idée de DSP est avancée, des craintes se font souvent jour sur l'éventuelle réaction des personnels potentiellement concernés par le partenariat avec un opérateur privé. Elles reposent en premier lieu sur la méconnaissance d'une réalité pourtant largement documentée, en particulier dans une étude de l'UNCCAS de juin 2014 : dans les filières sociales et médico-sociales, la part des agents contractuels varie de 33 à plus de 90 % pour certaines catégories d'emplois. Pour ces agents victimes de la précarité du statut contractuel dans le secteur public, l'accès à un contrat de travail à durée indéterminée constitue un véritable bon en avant dans l'insertion sociale et la reconnaissance dans l'emploi. Lorsque certains emplois peinent à trouver des candidats, ces perspectives constituent également un véritable facteur d'attractivité. Enfin, à rebours de certaines idées reçues, et sans doute parce que le détachement constitue une position du fonctionnaire particulièrement protectrice, les agents titulaires ne sont pas généralement hostiles à des périodes d'activité auprès d'un organisme délégataire. Certains y découvrent même de réelles opportunités d'évolution professionnelle, à distance des rigidités induites par un statut qui doit couvrir une gamme très étendue de métiers. ♦